



Le Plan Local d'Urbanisme

AUZIELLE



4-2 – REGLEMENT GRAPHIQUE

Mise en élaboration D.C.M. du 21 mars 2008

PLU arrêté D.C.M. du 27 mars 2012

PLU approuvé D.C.M. du 20 novembre 2012

Communauté d'agglomération du SICOVAL 65 Rue du Chêne Vert – 31670 LABEGE
Tél. 05.62.24.02.02

Légende

Prescriptions édictées par le P.L.U.

- Limites de zone et de secteur
- Bâtiments identifiés au titre de l'article L.123-3-1
- Zone non aedificandi
- Protection des sites naturels et urbains
- Emplacements réservés
- Espace Boisé Classé (EBC)

Secteur de mixité sociale concernant les zones UA, UB et AU, en application de l'article L.123-1-5-16° du Code de l'Urbanisme

Prescriptions reportées sur le P.L.U.

Élément à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme

- Éléments du patrimoine
- Haie

Risque inondation

- CIZI affinée - aléa fort (hauteur d'eau supérieure à 1m)
- Limite des zones inondables d'après la CIZI affinée - aléa faible à moyen

Nuisances sonores

- Bande de bruit (arrêté préfectoral du 26 juillet 2000)



N° de l'ER	Désignation	Bénéficiaire	Surface
1	Élargissement du VC 5	Commune	1195 m ²
2	Création d'une aire de retournement	Commune	88 m ²
3	Acquisition d'une parcelle (A54) permettant un aménagement cohérent de l'espace public situé autour de l'église et de la mairie	Commune	160 m ²
4	Aménagement d'un carrefour entre le CD2c et le CD94	Commune	2720 m ²
5	Espace vert	Commune	1120 m ²
6	Création d'une aire de retournement	Commune	85 m ²